

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

CO! SEIL ! ATIO! AL DE REDRESSEME! T DU TCHAD (C! RT)

Unité-Paix-Développement

MA! IFESTE ET DÉCLARATIO! DE PRI! CIPES POUR LA RESTRUCTURATIO! ,
LA RÉ! OVATIO! ET LA REFO! DATIO! DU MOUVEME! T

PRÉAMBULE

Le 22 octobre 1993, est une date à la fois douloureuse et mémorable pour l'ensemble du peuple tchadien, et plus particulièrement pour la famille et les militants du Conseil National de Redressement (CNR). À cet égard, nous commémorons à la fois les souffrances du passé et l'espoir d'un avenir renouvelé. Cette journée marque l'anniversaire de l'assassinat, à N'Djaména, du président fondateur du CNR, le colonel **ABBAS KOTY YACOUB**. Le défunt **ABBAS KOTY YACOUB** fut le dernier chef d'État-major des forces armées du MPS qui est entré dans la capitale après la chute du régime de HISSEIN HABRE en décembre 1990.

À ce jour, il convient de rappeler qu'il fut accompagné du regretté **Colonel MALDOUM BADA ABBAS**, figure emblématique de notre histoire nationale. Il fut également la **troisième personnalité**, après le défunt **Président Idriss Deby**, à avoir pris part aux événements héroïques de **l'action du 1^{er} avril 1989**, initiée par le feu **Hassan Djamous**, ce héros national qui, en 1987, mena victorieusement ses troupes contre l'armée libyenne dans le nord du pays. En reconnaissance de son **engagement patriotique**, de ses **sacrifices** et de son **courage indéfectible** au service de la patrie, il est juste et légitime que le feu **Colonel Abbass Koty** soit élevé, à titre posthume, au rang de général d'armée. Quant à **Hassan Djamous**, son génie militaire et ses hautes stratégies ont non seulement marqué les pages glorieuses de notre histoire, mais ont également contribué à la **libération des territoires irakiens** occupés par l'armée iranienne durant la guerre Iran-Irak (1980–1988).

À la lumière de ces exploits incontestables et de son apport exceptionnel à la défense de la nation, le **Tchad tout entier lui doit la reconnaissance suprême**. C'est pourquoi, au regard de son œuvre, de son héroïsme et de son dévouement à la cause nationale, il apparaît pleinement **digne d'être élevé, à titre posthume, au rang de Maréchal du Tchad**. Nous remettons cette proposition au jugement de la conscience collective de nos parlementaires, sénateurs et des générations futures, afin qu'ils en assurent la pérennité au nom de l'intérêt supérieur de la nation. Cet appel à la reconnaissance n'est pas limité dans les temps ni lié à régime un particulier.

Quant au Président de la République le **Maréchal Mahamat Idriss Deby Itno** qui connaît la guerre et ses conséquences néfastes nous ne doutons pas qu'il honora les hommes braves qui ont arrachés la victoire aux ennemis les plus redoutables.



Mu par l'ardent désir de participer activement non seulement au développement du Tchad, mais aussi à la consolidation de la démocratie ;

Fidèles aux idéaux de lutte contre l'oppression sous toutes ses formes, nous sympathisants, adhérents, plus particulièrement les militants du Conseil National de Redressement (CNR), réaffirmons notre engagement inébranlable à la défense des valeurs Républicaines, et à l'éclosion d'un avenir meilleur ;

Profondément attachés aux valeurs du CNR depuis sa création le 21 juin 1992, cristallisées autour de la liberté pour tous et qui s'est illustré comme l'un des mouvements majeurs de résistance et de lutte contre l'oppression et d'engagement patriotique ;

Héritiers d'une lutte pour la dignité, la souveraineté du peuple, la liberté, la paix et la justice, reconnaissons que les camarades du défunt président fondateur du mouvement furent les pionniers et premiers défenseurs de la paix lors de l'Accord de Doha (08 août 2022), où ils portèrent la voix de la réconciliation et cohésion nationale ;

Convaincu que le CNR est né d'un idéal éthique et moral, porté par la conviction que la politique n'a de sens que lorsqu'elle s'exerce au service du bien commun, dans la droiture, la vertu et la foi en un avenir partagé, nous nous engageons avec foi, conviction et loyauté à défendre l'idéal commun de la paix, de la démocratie et de la dignité, loin des compromissions, des ambitions personnelles mais aussi et surtout à lutter contre l'injustice, la ségrégation, le népotisme, le clanisme , la corruption et ou la confiscation du pouvoir au risque de faire sombrer la République dans une monarchie et la dérive multidimensionnelle.

Conscient du fait que le rôle historique du CNR a été gravement affaibli plus précisément dès 2022 par la gestion unilatérale d'un président intérimaire d'honneur qui, loin de défendre l'organisation, a tenté une expérience qui a conduit à l'exploitation du mouvement par les sbires du parti au pouvoir, salissant l'image et la réputation du CNR, générant un mécontentement des membres de base et l'étonnement désagréable des sympathisants, ce qui a conduit à la discorde et installé un climat de désespoir au sein du mouvement ;

Conscient du rôle néfaste, des personnes externes au Mouvement qui ont été associées à la gestion et qui ont contribué à mettre en péril le CNR, portant atteinte à son indépendance, à son autonomie de fonctionnement et à son unité ;

Entendu que notre mouvement demeure celui qui a le moins bénéficié des retombées de l'Accord de Doha en ce qui concerne la participation équitable et inclusive à la gestion des affaires publiques du pays ;

Sachant que l'esprit et les principes de cet Accord reposent sur les principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de juste répartition des responsabilités, afin de garantir une gouvernance véritablement partagée.

Nous, membres du CNR, conformément au principe de bonne foi dans l'exécution des engagements internationaux, réaffirmons notre disponibilité et notre attachement indéfectible à contribuer à la mise en œuvre intégrale du programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR), dans le strict respect des normes et standards internationaux, tels que consacrés par les articles **1.2.8 ; 1.2.9, 3.20 ; 3.21 et 3.22** de l'Accord de Doha qui reposent sur des normes internationales (*Integreted Disarmement Demobilization and Reintegration Standards DDRS* - ONU, 2005 mise à jour 2020). En outre, nous insistons sur la nécessité d'une application équitable et impartiale de toutes les dispositions de cet Accord, seule gage susceptible de consolider la réconciliation nationale et de garantir la paix nationale et la cohésion sociale

Vu la gravité et l'urgence de la situation actuelle au sein du mouvement et conscients de notre responsabilité historique, les instances dirigeantes et les militants ont examiné avec la plus grande attention les mesures idoines à entreprendre afin de préserver l'honneur, la dignité et l'intégrité du Mouvement, aujourd'hui mis à l'épreuve par les circonstances.

De plus, une idée largement partagée au sein de nos membres est que cette marginalisation voulue par certaines figures du régime au pouvoir trouve aussi sa source dans le fait que ceux-ci n'ont pas encore compris l'idéal de la paix et de la main tendue du président de la République.

Entendu que malgré notre réconciliation et notre bonne foi, ils continuent de voir dans notre mouvement une force et adversaire à contenir et à anéantir plutôt qu'un allié potentiel ou partenaire loyal au service de la paix et de la nation.

Nous, forces vives du CNR jugeons qu'il est d'une nécessité impérieuse, voire impérative de réformer, de restructurer, de refonder, de moderniser et de redresser le CNR. Non pas pour abandonner son idéal, sa mission et ses valeurs, mais fort au contraire, pour le revivifier et l'adapter aux nouvelles réalités de notre société en pleine mutation, au gré des dynamiques politiques internes et externes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté résolue de tenir compte des nouvelles réalités politiques, sociales, économiques, militaires et sécuritaires, ainsi que des avancées technologiques qui redessinent les dynamiques nationales, sous-régionales et internationales. Notre attachement à la paix demeure, quant à lui, inébranlable, en parfaite conformité avec l'esprit et la lettre de l'Accord de Paix de Doha au Qatar.

CHAPITRE PRÉLÉMI! AIRE : HISTORIQUE ET TRAJECTOIRE DU CO! SEIL ! ATIO! AL DE REDRÈSSEME! T (C! R)

SECTIO! I. DES ORIGI! ES ET FO! DATIO!

Né dans un contexte de profonde crise nationale, marqué par un épuisement moral généralisé du peuple et de l'effondrement d'une gouvernance publique minée par l'absence de bien-être social et mental, sur fond d'une insécurité aussi grandissante que généralisée et par une instabilité politique chronique, le Conseil National de Redressement (CNR) apparaît comme une force pour le changement radical du système de gouvernance qui était basé sur l'ethnie ,la tribu , le clans, la région et la religion.

Le CNR vit le jour dans un contexte assez singulier, exacerbé par une instabilité, alimentée par la multiplication des mouvements rebelles, dont certains furent orchestrés artificiellement par les services spéciaux de renseignements, créant ainsi des divisions fictives entre les différentes composantes de la nation.

À cela s'ajoutait la trahison de la Charte et des résolutions issues du Congrès de Bamina, ayant conduit à la création du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) sous l'autorité du Chef de l'État, Idriss Déby Itno. Ce dernier plongea le pays dans une dérive institutionnelle profonde, marquée par la mise en place d'un système autoritaire, couronné par la constitution d'une armée à caractère clanique notamment la Garde Républicaine et la formation de milices, tristement connues sous le nom d'escadrons de la mort.

Ces pratiques ont instauré un climat de méfiance et de suspicion, provoquant une rupture de confiance entre les cadres civils et les officiers supérieurs fondateurs du MPS, en particulier entre le Président du Conseil d'État, le Colonel Idriss Déby, et le Colonel Maldoum Bada Abbas, son vice-président du même Conseil. Cette tension atteignit son paroxysme lorsque le Colonel Abbas Koty Yacoub Ministre des Travaux Publics et de Transports prit position, exprimant ouvertement son désaccord.

Face à cette atmosphère de guerre et de tensions persistantes, le Colonel Abbas Koty Yacoub finit par entrer en rébellion, après de multiples tentatives de médiation, notamment celle menée discrètement par l'ancien Premier Ministre Jean ALINGUE BAWOYEU, restées malheureusement sans issue.

Face à la fragmentation politique, à la censure de l'opinion et aux rétrécissements de l'espace d'expression démocratique, à la perte des repères idéologiques et à l'injustice généralisée qui minaient la cohésion nationale, un groupe de patriotes tchadiens, issus de divers horizons politiques, militaires, civils et intellectuels, décida d'unir ses forces et ses convictions autour du Colonel Abbas Koty Yacoub. Leur ambition était claire et noble : restaurer la dignité du peuple tchadien, rétablir l'autorité de l'État et préserver l'intégrité territoriale. Ils entendaient également faire respecter les libertés fondamentales et les droits humains, réaffirmer et appliquer les résolutions du Congrès de Bamina, soulager les souffrances du peuple, favoriser la réconciliation nationale et instaurer une véritable démocratie. À travers cet engagement patriotique, ils aspiraient à redonner à la Nation tchadienne un souffle nouveau, porteur d'espoir, de justice et d'un avenir meilleur pour tous, où chaque citoyen est libre de s'exprimer, d'avoir sa place et réaliser ses rêves.



Le CNR s'est ainsi affirmé comme un mouvement de sursaut national, incarnant la volonté d'une génération déterminée à rompre avec les vieilles habitudes cristallisées autour des injustices, de la résignation et de la dépendance extérieure. Ainsi donc, dès sa création, le CNR ne s'est pas voulu un parti politique de plus, mais **une école de conscience révolutionnaire**, ouverte à tous les citoyens animés par l'amour de la patrie, la quête de justice et de l'aspiration à la liberté.

SECTIO! II. APERÇU PA! ORAMIQUE DU C! R : DES PREMIERS FO! DATEURS ET FIGURES HISTORIQUES ET DES OBJECTIFS

DES PREMIERS FO! DATEURS ET FIGURES HISTORIQUES

De prime abord, le CNR est une émanation des fils des quatre coins du Tchad, loin des perceptions tribalistes.

Aux origines du CNR, se tiennent des hommes et des femmes d'exception, animés par un même idéal de redressement national.

Parmi eux figuraient :

- ❖ **Des anciens cadres de l'administration et de l'armée**, déterminés à restaurer l'ordre, la rigueur et la discipline républicaine ;
- ❖ **De jeunes intellectuels et militants sociaux**, porteurs d'une vision nouvelle, du patriotisme, fondée sur la justice sociale, l'égalité et la solidarité nationale ;
- ❖ **Des chefs traditionnels et religieux éclairés**, gardiens des valeurs de cohésion, de respect mutuel et de sagesse ancestrale.
- ❖ **La plupart de ces hommes et femmes** faisaient partie des pionniers de l'action du 1^{er} avril 1989 et étaient aussi membres fondateurs du congrès de Bamina.

Ensemble, ces pionniers ont posé les jalons idéologiques du mouvement autour de ce quintuple mot d'ordre qui demeure intemporel : **Justice, Unité, Egalité, liberté et Souveraineté**.

LES OBJECTIFS FO! DAME! TAUX DU C! R

Fidèle à sa vocation historique, le Conseil National de Redressement (CNR) poursuit une mission claire et structurée autour de cinq objectifs essentiels à savoir :

- ❖ Redresser la vie politique nationale par la moralisation de la gouvernance et la restauration de l'éthique publique ;
- ❖ Réconcilier les citoyens avec leurs institutions dans un esprit de justice, de paix et de confiance et du respect ;

- ❖ Reconstruire une économie indépendante, équitable et productive, au service de la population sur un processus basé sur le programme du développement qui, permettent aux individus de vivre plus longtemps en, bonne santé, d'avoir l'accès à l'éducation et de participer pleinement à la vie économique, sociale et politique. C'est la finalité de tout programme du développement humain ;
- ❖ Réformer les institutions de l'État notamment les forces de défense et de sécurité afin qu'elles servent véritablement le peuple, et non les intérêts partisans ou claniques d'où l'obligation d'appliquer les résolutions du DNIS en la matière ;
- ❖ Refonder la Nation sur les valeurs fondamentales de dignité, de liberté, de solidarité et de patriotisme.

CHAPITRE I : CARTOGRAPHIE DES SACRIFICES ET DIFFICULTÉS RE! CO! TRÉES

SECTIO! I. LES SACRIFICES CO! SE! TIS

Comme tout mouvement mu par le **changement**, le CNR a payé un lourd tribut dans l'accomplissement de ses missions de défense des valeurs démocratiques et des libertés humaines. En effet, le CNR s'est forgé dans la résistance : **résistance à l'oppression, à la marginalisation, à la ségrégation sur la base clanique, à la répression politique, à la manipulation et à la peur permanente.**

Ses militants ont, à maintes reprises, subis entre autres, persécutions, détentions arbitraires prolongées et abjectes, de torture et des traitements inhumains et dégradants, des exils forcés, privations de liberté et déchéances de leurs droits civiques, etc.

Beaucoup ont consenti d'immenses sacrifices : certains ont vu leurs carrières brisées, leurs projets étouffés, d'autres ont perdu leur liberté, et plusieurs ont offert jusqu'à leur vie pour que le flambeau de la Révolution refondatrice demeure allumé.

Il est important de préciser également que beaucoup d'ambitions ont été mises de côté pour l'intérêt général. Récemment, l'ambition du pouvoir a été rangée pour faire place à la cohésion sociale, la réconciliation nationale, la stabilité politique, l'intégrité territoriale d'où l'acceptation mais aussi les efforts consentis par la délégation du CNR en faveur de la signature de l'accord de paix de Doha.

L'histoire du CNR est celle du courage, de la loyauté et de la fidélité aux idéaux fondateurs, même face à l'adversité la plus implacable.



SECTIO! II. LES GRA! DES DIFFICULTÉS RE! CO! TRÉES

Depuis sa création, le Conseil National de Redressement (CNR) et plusieurs de ses militants ont été victimes de multiples violations des droits humains et de persécutions politiques systématiques orchestrées par le régime du feu président IDRISI DEBY ITNO.

Ces actes répressifs visaient à affaiblir le mouvement, à museler la dissidence et à décourager toute velléité de contestation patriotique. Ces actes nocifs ont été perpétrés sous le regard complice de la communauté internationale garant de la charte Universelle des droits de l'homme au profit de l'exploitation du pétrole et de la garantie de son fauteuil présidentiel. Exploitation qui ne profite jusqu'aujourd'hui qu'à une petite minorité des tchadiens. (*Cf. Tchad ; Pétrole et Dictature, discours du président français Jacques Chirac au sommet du Louvre en septembre 1998*).

Parmi les faits les plus marquants, l'on peut citer :

- ❖ **Les divisions et les querelles de leadership au sein du mouvement**, attisés par les infiltrations, les manipulations et le poids des ambitions et ou des intérêts personnels de certains cadres ;
- ❖ **L'isolement politique**, imposé par un système verrouillé par la peur, les priviléges et l'exclusion des voies démocratiques ;
- ❖ **La précarité matérielle**, conséquence du manque de moyens logistiques et de l'absence de tout soutien ;
- ❖ **Les exécutions physiques ciblées**, notamment d'officiers, de cadres et de militants soupçonnés de sympathie envers le CNR ;
- ❖ **Les assassinats politiques**, planifiés pour éliminer des figures influentes du mouvement ; le cas de regrette BICHARA DIGUI AROU assassiné à N'Djaména en octobre 1996 un compagnon de lutte du colonel Abbas Koty, par ailleurs, trésorier du CNR. Bichara D. AROU fut l'un des membres fondateurs importants du RDP de feu Président Lol Mahamat Choua ;
- ❖ **Les disparitions forcées**, souvent suivies des détentions secrètes ou de silences prolongés sur le sort des victimes le cas du colonel Adam ACYL et le Commandant Yacoub El Daris et plusieurs autres
- ❖ **Les arrestations arbitraires et les détentions illégales** en violation des principes des libertés publiques et des droits de l'homme ; l'arrestation de prisonniers politiques après la disparition du leader du CNR ; le cas de Bichara Digui ; Ibrahim Kossi ; Ahmet Gow, Hissein Kokab ; Mahamat Kosso ; Abdel Madjid, Idriss Haggar ; Ali

- ❖ Abdel kérим Haggар, Nour Hamad, Mahamat Koty, Issak koty et Dr Abdel Aziz kodok;
- ❖ **L'exil forcé de nombreux cadres et militants politiques**, contraints de fuir pour échapper à la répression ;
- ❖ **La marginalisation délibérée d'une région entière**, précisément la province du Wadi-Fira, bastion historique du mouvement et terre d'origine de plusieurs de ses cadres militaires et civiles ;
- ❖ **Les licenciements abusifs et injustifiés** des fonctionnaires et cadres réputés proches du CNR, souvent sans motif valable ni procédure légale ;
- ❖ **La radiation arbitraire de militaires** accusés à tort de collusion avec le mouvement, sans preuve ni droit de défense ;
- ❖ **La répression médiatique et la désinformation systématique**, destinées à étouffer la voix du CNR dans les médias, à détourner l'opinion publique et à déformer l'image du mouvement ;
- ❖ **Chasse policière de certains cadres militaires et civils** depuis l'extérieur du pays : le cas du feu HISSEIN KOTY qui a été capturé à la frontière bénino-togolaise pour être extradé au Tchad ;
- ❖ **Exécutions extrajudiciaires de prisonniers de guerre** : parmi les nombreuses atrocités commises, le cas du **Commandant Abakar Hajar, Officier Assimilé Adam Isaac** et de **soixante-dix (70) autres prisonniers**, auraient été exécutés par asphyxie dans une pièce étroite, demeure l'un des plus tragiques. Ces actes barbares et inhumains traduisent un **mépris total des principes universels de dignité humaine** et une **Violation flagrante de la Conventions de Genève** ainsi que des fondements mêmes du **Droit International Humanitaire**. (*cf. Convention de Genève, Droit International Humanitaire*).
- ❖ **La collaboration et la coopération sécuritaire et politique stricte de tous les pays voisins avec le régime DEBY père** contre toute activité militaire, politique et médiatique du CNR qui a commencé à partir de 1994 et s'est intensifié par la suite dès 1999.

En définitive, malgré ces obstacles, le CNR a résisté et survécu, porté par la foi inébranlable de ses militants, la conviction de ses cadres et la sympathie populaire qu'il continue d'inspirer à travers le pays voire à l'international. Il convient de le proclamer haut et fort : en trente-deux (32) années de lutte acharnée ; le mouvement est resté inébranlable. Il n'a jamais fléchi sous aucune pression extérieure ni trahi le moindre secret d'État en échange de quelconque soutien, préservant ainsi son honneur et la pureté de son engagement.



CHAPITRE II : LES RÉALISATIONS ET LES ACTES DU C! R DEPUIS SA CRÉATION! E! 1992

SECTIO! I. LES RÉALISATIO! S

Depuis sa création en 1992, le Conseil National de Redressement (CNR) s'est illustré par son engagement constant en faveur de la justice, de la souveraineté nationale et du renouveau politique et social du Tchad.

Son parcours se divise en plusieurs phases marquantes qui traduisent sa détermination et son attachement aux idéaux de liberté et de dignité nationale.

1. Les Offensives Armées et la Résistance Patriotique (1992 – 1999)

Dès ses débuts, le CNR a mené de nombreuses offensives armées contre le régime d'alors, en place, dans un contexte de lutte pour la libération du peuple tchadien.

Ses opérations militaires ont été menées dans plusieurs zones du pays, notamment à Dagana, dans la région du Lac Tchad, au Borkou-Ennedi-Tibesti (BET), ainsi qu'aux frontières avec le Soudan. Ses opérations avaient pour but de défendre les libertés bafouées et d'implanter une nouvelle ère, marquée par la démocratie véritable.

La résistance militaire s'est ensuite poursuivie durant cinq années supplémentaires au Soudan et en République Centrafricaine (RCA).

Cependant, face à l'intensification de la diplomatie du régime, soutenue par certaines puissances étrangères au détriment de la souveraineté nationale, le mouvement a été contraint de suspendre temporairement ses actions militaires.

Cette période a été marquée par le massacre d'El Deen au Soudan, tragédie au cours de laquelle le CNR a perdu plusieurs officiers valeureux qui étaient en prison dont leur Chef le Capitaine Amine Youssouf. Leur sacrifice demeure un symbole fort de la fidélité et du courage patriotique qui caractérisent le mouvement.

2. La Lutte Politique, Diplomatique et les Alliances Réformatrices (1999 – 2010)

Entrant dans une nouvelle phase, le CNR a privilégié la voie politique et diplomatique, œuvrant activement sur le plan régional et international pour faire reconnaître la cause nationale.

Cette stratégie a contribué à fragiliser le régime en place, provoquant des divisions internes au sein de sa famille, son clan, son entourage et de ses alliés, prélude à son déclin.

Malgré cela, le CNR est parvenu à fédérer plusieurs autres forces rebelles, notamment la création de la CMAP en 1999, présidé par le Doyen Antoine Bangui, consolidant ainsi un pas important vers l'unité des forces de changement suivi de l'Alliance Politique avec le mouvement du feu général ADOUM TOGOÏ ABBO BECHIBO et du ministre HASSAN FADOUL KITIR en 2000.



Il est primordial de rappeler que l'initiative des cadres et les intellectuels du Tchad à l'étranger se sont regroupés en 2013, sous la structure de l'Union des Cadres pour la Renaissance (UDR) dirigé par le Dr Abdel Aziz KODOK en vue de faire revenir les cadres (Médecins, ; Pharmaciens, Ingénieurs, Géologues, Vétérinaires, Pilotes, Informaticiens hautement qualifiés, etc.) pour servir la nation une initiative vouée à l'échec après tentative de l'assassinat du docteur Kodok et son départ précipité pour la France.

Il convient de préciser que dans cette dynamique, la fusion historique de plusieurs mouvements patriotiques — à savoir le CPR du Dr Kodok, le CNR du Dr Bichara Idriss Haggar, le PFRD du Ministre Hassan Fadoul et le CNR, aile du feu Hissein Koty Yacoub représenté par M. Béchir Nassir a marqué une étape décisive dans la lutte nationale en 2017 bien avant la signature de l'accord de Doha.

Cette alliance a renforcé la résistance et uni les forces autour des valeurs de souveraineté, de justice et de renouveau démocratique.

Cependant, la cohésion initiale de cette union a été fragilisée par les dérives de la gestion interne du président intérimaire, dont les agissements contraires à l'esprit de la fusion ont entraîné désillusion et ralentissement du mouvement.

3. L'Ère du Dialogue et de la Réconciliation ! ationale (2010 – 2022)

Avec la chute du régime et l'ouverture d'une nouvelle ère politique, le CNR a joué un rôle majeur dans la réussite du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) ainsi que dans la signature de l'Accord de Paix de Doha.

La contribution du mouvement à ces processus a été largement reconnue, et saluée tant sur le plan national qu'international.

Malgré une certaine marginalisation au sein des instances décisionnelles actuelles, le CNR a maintenu son engagement en faveur de la paix durable, de la stabilité et de la cohésion nationale, fidèle à sa mission de réconciliation.

SECTIO! II : LES ACTES FORTS DU C! R

La Résilience et la Réforme (2022 – à ce jour)

Confronté une fois de plus à des turbulences internes, à des divergences et à des tentatives de déstabilisation orchestrées par des forces extérieures, le CNR a su préserver son unité, sa cohésion et ses idéaux fondateurs.

Aujourd'hui, fort de son expérience et de son héritage de lutte, le mouvement s'engage dans une nouvelle ère de rayonnement et de modernisation.

À travers un ambitieux processus de restructuration, de rénovation, de refondation et de redressement, le CNR poursuit son œuvre au service du peuple tchadien et de la nation tout entière, dans l'esprit de ses valeurs originelles : **justice, souveraineté et renouveau national.**

Après plus de trois décennies de lutte, de sacrifices et d'engagement, le moment est venu pour le CNR de se réinventer. Cette réforme ne marque pas une rupture avec son passé glorieux, mais un nouveau départ fondé sur la fidélité à ses valeurs, la modernisation de ses structures et la vision d'un avenir commun au service du peuple tchadien.

CHAPITRE III : DIAG! OSTIC : CO! STAT ET ! ÉCESSITÉ DE RÉFORME

SECTIO! I. DU DIAG! OSTIC

Parce qu'aucune dynamique d'impact ne peut demeurer figée, et au regard des dynamiques politiques évanescentes et mouvantes, il s'est avéré nécessaire de faire le diagnostic du mouvement. À cet égard, un diagnostic lucide de la situation actuelle met en évidence plusieurs dysfonctionnements majeurs favorisé par la faiblesse et la naïveté du président intérimaire actuelle du CNR :

- ❖ Désorganisation interne et absence de fonctionnement régulier des organes statutaires;
- ❖ Confiscation du mouvement par un seul individu, guidé par des intérêts personnels au détriment de la mission collective ;
- ❖ Absence de concertation de base sur les décisions importantes ;
- ❖ Infiltration du mouvement par des éléments extérieurs hostiles afin de faire disparaître le mouvement en tant que force politique ;
- ❖ Perte de lisibilité politique et affaiblissement du lien avec les bases populaires ;
- ❖ Mépris et méconnaissance des militants et sympathisants du CNR ;
- ❖ Érosion de la discipline interne et désengagement progressif des militants ;
- ❖ Abandon du rôle historique du CNR en tant que force motrice pour la paix, la justice et la démocratie au Tchad.



SECTION II. OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA RÉFORME

- ❖ Réaffirmer la vision politique fondée sur la souveraineté nationale, la justice sociale, la dignité et l'intégrité du peuple tchadien, tout en rejetant la corruption et la marginalisation ;
- ❖ Clarifier les rôles entre la branche politique et la branche militaire, dans le cadre du processus de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (DDR) ;
- ❖ Réviser les textes fondamentaux : adoption de nouveaux Statuts, d'une Charte rénovée et d'un Règlement intérieur modernisé en adéquation avec les standards nationaux ;
- ❖ Instaurer une gouvernance collégiale et transparente, reposant sur la démocratie interne et la redevabilité ;
- ❖ Préparer une transition politique progressive vers une participation active et compétitive aux élections libres et crédibles ;

Réorganisation Structurelle du Mouvement

Pour ce qui est de la Branche Politique :

- ❖ Création d'une nouvelle Direction Politique Provisoire en remplacement de l'actuel Bureau Politique Central (BPC);
- ❖ Mise en place d'un Secrétariat Exécutif National, chargé de l'administration, de la communication et du suivi institutionnel ;
- ❖ Institution d'un Comité d'Éthique et de Discipline indépendant ;
- ❖ Déploiement de cellules provinciales et sections locales autonomes, coordonnées et encadrées.

S'agissant de la Branche Militaire

- ❖ Réaffirmation du statut militaire provisoire en adaptation aux changements actuels basés sur : **discipline, hiérarchie et code de conduite** ;
- ❖ Sensibilisation des combattants du CNR à mieux s'adapter aux réalités et aux programmes de DDR ;
- ❖ Intégration d'une doctrine conforme au droit international humanitaire ;
- ❖ Réalisation d'un audit des effectifs et élaboration d'un plan progressif de démobilisation en attendant la mise en œuvre du programme de DDR,

En ce qui concerne la Rénovation Idéologique et Doctrinale :

Le CNR s'engage à renouveler sa pensée politique autour de quatre axes :

- ❖ **Renforcement de sa prise en compte des enjeux contemporains** : justice sociale, égalité de genre, participation proactive de la jeunesse



- ❖ **Ouverture à de nouveaux acteurs sociaux** : diaspora, femmes, intellectuels, entrepreneurs et citadins ;
- ❖ **Promotion d'une vision nationale inclusive**, dépassant les clivages ethniques, régionaux et historiques ;
- ❖ **Réaffirmation des valeurs d'éthique**, de vertu et de transparence comme boussole de toute action politique ;

Ouverture Politique et Dialogue ! ational

En outre, le CNR réaffirme son engagement pour :

- ❖ Une gouvernance politique pacifique, négociée et crédible ; afin d'alléger rapidement les souffrances des populations en difficulté quotidiennement ;
- ❖ Une participation active à tous sujets d'intérêts nationaux et favoriser toujours le dialogue et le consensus comme moyen de règlement de litiges ;
- ❖ La forge d'alliances stratégiques avec les forces sociales, politiques et civiles œuvrant pour la démocratie et la justice ;
- ❖ Le renforcement du plaidoyer diplomatique auprès des partenaires régionaux et internationaux.

CO! CLUSIO! : VERS U! ! OUVEAU DÉPART

De tout ce qui précède, il faut le dire avec force et insistance : La restructuration du CNR ne marque pas une rupture, mais une renaissance fidèle à sa mission historique de défense des valeurs républicaines, de démocratie, de développement et de défenses des droits humains entremêlés. C'est aussi et surtout pour redonner de la force, de la rigueur, de la vigueur et un souffle nouveau aux membres afin de mener à bien la mission du CNR.

En dépit des écueils, pesanteurs et turpitudes, notre volonté et notre détermination demeurent grande, pour la consolidation et sauvegarde de nos acquis.

Le mouvement s'engage désormais à passer :

- ❖ De la résistance à la construction : Après à avoir tenu tête aux vents contraires et résisté aux épreuves, vient l'heure de bâtir le mouvement, transformer sa force de résistance en Energie créatrice, déterminée à construire une alternative solide juste et porteuse d'espoir.



- ❖ De la confrontation à la proposition : Nous dépassons désormais la logique du conflit pour celle du courage des idées. Le temps est venu de s'opposer aux divisions, à la force, pour épouser une vision qui permette d'éclairer l'opinion par nos propositions concrètes et audacieuses. Le mouvement ne se contente pas de dénoncer toujours : il propose ; il agit ; il avance !
- ❖ Du mutisme imposé par M. BECHIR NASSIR, président intérimaire à l'action collective et démocratique pour un meilleur rayonnement du CNR longtemps réduit au silence. Nous reprenons la parole ensemble et plus fort que jamais. L'unité et l'action collective deviennent nos armes les plus puissantes. Chaque voix ; chaque engagement ; chaque acte compte pour faire briller le mouvement et rallumer la flamme du changement dans le cœur de notre nation.

Le CNR adopte ainsi un modèle organisationnel rénové, fondé sur la refondation, la discipline, la transparence et la fidélité à la nation tchadienne.

Aussi, dans ce moment charnière de notre histoire commune, le CNR lance un appel solennel au peuple tchadien dans sa diversité et son entièreté à l'unité, à la solidarité et à la vigilance, pour la préservation des libertés publiques et la consolidation de la démocratie. Il n'est pas à oublier que notre pays vient de sortir d'une transition politique marquée par des tensions multiples. En plus cinq (5) des pays voisins du Tchad sont actuellement plongés dans une instabilité politique et sécuritaire. A cet effet, l'unité est essentielle surtout que les défis restent grands.

À nos camarades résolument engagés dans le processus de Doha, nous adressons un message d'espoir, d'union sacrée et de rassemblement. Par ailleurs, que l'on sache l'importance de la réussite du processus de Désarmement, de Démobilisation, et de Réinsertion « DDR » qui nécessite un engagement sincère, une coordination rigoureuse et une volonté politique affirmée.

Enfin, nous croyons avec fermeté que le Tchad peut creuser, surmonter ses fragilités et bâtir un avenir radieux, dans la diversité et l'égalité.

- ❖ Pour le Doyen du Conseil Consultatif des Anciens et des Sages « CC-AS »
- ❖ Pour le Guide du Collège de Fondateurs et Co-fondateurs ;
- ❖ Pour le Coordinateur du Collectif des Partisan(te)s et Sympathisant(e)s ;
- ❖ Pour le Coordinateur National du Réseau des jeunes, des Étudiant(e)s et des Diplômés sans Emploi ;
- ❖ Le Représentant de l'État-Major General des Forces Combattantes ;



- ❖ Les responsables des Représentations ; Régionales ; nationales et Intercontinentales ;
- ❖ Le Représentant du 4/6 de la Délégation du Mouvement aux négociations de Doha ;
- ❖ Le Coordinateur du Cercle de partenaires ;
- ❖ Le porte-parole Bureau Politique Provisoire issu de l'Accord de 2017.

Fait à N'Djaména, le 22 octobre 2025

Pour les entités du CNR

**Et par Délégation
Le Porte-parole**



Dr Abdel Aziz Abdallah kodok



- ❖ Le Conseil Consultatif des Anciens et des Sages ;
- ❖ Le Collège de Fondateurs et Co-fondateurs ;
- ❖ Le Collectif des Partisan(te)s et Sympathisant(e)s ;
- ❖ Le Réseau des jeunes, des Étudiant(e)s et des Diplômés sans Emploi ;
- ❖ L'État -Major Général Des Forces Combattantes ;
- ❖ Les Représentations Régionales, Nationales et Intercontinentales ;
- ❖ Le 4/6 de la Délégation du Mouvement aux négociations de Doha au Qatar
- ❖ Le Cercle de partenaires ;
- ❖ Le Bureau Politique Provisoire issu de l'Accord de 2017.

DÉCISION N°001/CNR/DPP/CCAS/EMGFC/CFCF/CPS/RI/CP/DCD/RJEDE/2025

Portant la Destitution et le Remplacement du Président Intérimaire d'Honneur du CNR.

Vu:

La Convention constitutive du mouvement, adoptée en 1992 au Cameroun ;

Les Statuts et le Règlement intérieur du mouvement, qui stipulent que « *tout responsable peut être relevé de ses fonctions et ou exclu du mouvement pour manquement grave à l'éthique, la violation de la charte ou inaction compromettant la mission du Mouvement* » ;

Les résolutions issues du conclave consultatif extraordinaire des membres fondateurs et des organes consultés :

Considérant :

Que le Président Intérimaire d'Honneur « *auto désigné* » a omis délibérément de convoquer régulièrement les instances statutaires, en violation des Statuts et du règlement intérieur ;

Qu'une inaction prolongée injustifiée d'une durée de trois (3) ans a entraîné la paralysie totale du Mouvement et l'affaiblissement de sa cohésion interne ;

Que des actes assimilables à des abus de confiance ont gravement entaché la réputation du Mouvement ;

Que des initiatives personnelles, contraires à l'esprit de collégialité, ont compromis la crédibilité et l'indépendance politique du mouvement ;

Que le rapport verbal de la commission de Médiation et Conciliation initiée par des membres fondateurs du CNR met en évidence la mauvaise foi du président actuel ;

Que l'incompétence notoire du président intérimaire est avérée ;

Que tous ces manquements constituent une faute gravissime et irréparable,

DÉCIDENT :

Article 1 :

Monsieur **BECHIR NASSIR HISSEIN** est exclu définitivement du CNR pour abus de confiance, de faute lourde et grave, conformément aux Statuts et au Règlement intérieur du Mouvement.

Article 2 :

Monsieur **ABDEL AZIZ ABDALLAH KODOK** est désigné Président par intérim investi des pouvoirs élargis, chargé d'assurer la continuité du Mouvement (CNR), de restaurer l'unité, la cohésion interne et d'organiser la tenue du Congrès National Extraordinaire du Mouvement.

Article 3 :

Création à titre exceptionnel d'une Direction Politique Provisoire en remplacement du Bureau Politique Central.

Article 4 : La Direction Politique Provisoire sera composée : du représentant du Conseil Consultatif des Anciens et des Sages, du représentant du Collège de Fondateurs et Co-fondateurs, du représentant du Collectif des Partisan(te)s et Sympathisant(e)s, du représentant du Réseau des jeunes, du représentants des Étudiant(e)s et des Diplômés sans Emploi ; du représentant de l'État-Major Général Des Forces Combattantes, du représentant des Représentations Régionales, Nationales et Intercontinentales, du représentant du 4/6 de la Délégation du Mouvement aux négociations de Doha au Qatar, du représentant du Cercle de partenaires, du représentant du Bureau Politique Provisoire issu de l'Accord de 2017.

Article 5 :

La Direction Politique Provisoire est présidée par le Président par intérim, chef du Mouvement.

Article 6 :

Le mandat de la Direction Politique Provisoire inclut :

- La mise en œuvre du programme de la réforme et la modernisation du mouvement ;



- L'organisation du congrès national du mouvement ;
- La Sauvegarde des acquis du mouvement ;
- Le suivi de l'application intégrale de l'Accord de Doha ;

Article 7 :

La présente décision, fondée sur la légalité statutaire et l'intérêt supérieur du Mouvement, est sans appel ni clémence.

Article 8 :

L'intéressé doit :

- Se conformer sans réserve à la présente décision d'exclusion, laquelle produit un effet immédiat à compter de sa notification ;
- Restituer intégralement tout bien : documents ; matériels ; archives ; et symboles appartenant au Mouvement détenus à quelque titre que ce soit.
- S'abstenir scrupuleusement de toute déclaration, initiative, communication ou acte public au nom du Mouvement, de ses organes ou de ses représentants.
- S'interdire formellement de revendiquer toute représentation : délégation ou qualité politique au nom, du mouvement sous quelque motive, prétexte ou couverture que ce soit

Tout manquement aux obligations ci-dessus, expose l'intéressé à de poursuites administratives ou judiciaires, selon la gravité des faits et les dispositions statutaires et règlementaires en vigueur ;

Article 9 : Cette décision prend effet immédiatement et sera notifiée à l'ensemble des membres et partenaires du CNR par tous les canaux de communication légaux.

Fait à N'Djaména, le 22 /10/2025

Pour les entités mentionnées ci-haut

Et par Délégation

Le Porte-parole du mouvement



Dr Abdel Aziz Abdallah Kodok